

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 7 (1899)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Schinner et Supersaxo  
**Autor:** Ræmy, Ch. de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-8999>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Mais là aussi, au lieu de trouver la fortune, elle ne rencontre que déboires et misères. Elle finit par y engloutir ce dont elle avait le plus besoin, les annuités de sa pension.

M<sup>me</sup> de Warens mourut à Chambéry le 29 juillet 1762.

A. DE MONTET.

---

---

## SCHINNER ET SUPERSAXO

(V. livraison de février.)

Revenons maintenant à Supersaxo, que nous avons laissé en prison à Berne. Sa captivité ne fut sans doute pas trop dure, vu les sympathies que l'on avait pour lui. Relâché au bout de deux mois et innocenté par la Diète, il rentre en Valais avec une escorte de deux cents de ses amis. Mais toutes ses propriétés ayant été envahies et pillées, il ne trouve de refuge que dans la maison de sa femme à Brigue. Rassemblant à la hâte mille de ses partisans, il se met à leur tête pour aller réclamer justice. Vainement on cherche à lui barrer le passage à Viège ; il poursuit sa marche triomphante sur Sion, où un Grand Conseil, dans lequel ses partisans étaient en majorité, le déclare innocent et bon citoyen. Entre temps, Mathieu Schinner s'était enfui : travesti en lépreux, il avait pu passer incognito au milieu des lignes ennemies et arriva sans encombre à Rome, où le pape le reçut à bras ouverts et, l'ayant nommé évêque de Novare, lui octroya, à Ravenne, le chapeau de cardinal, sous le titre de Sainte-Potentienne.

A peine revêtu de la pourpre, Mathieu s'empresse de retourner en Valais. Il convoque une Diète à Ernen et demande que Georges y soit conduit prisonnier ou condamné à l'exil. Les députés se refusant à cette exigence, Mathieu arme deux cents hommes et ordonne à quinze cents autres des dixains inférieurs de se rendre en toute diligence à Brigue. Mais Georges, qui s'était d'abord caché dans une

forêt, apparaît soudain avec trois mille partisans bien résolus à le soutenir. Une effusion de sang était imminente et aurait eu lieu sans l'intervention des députés, qui convoquent une Diète extraordinaire à Sion, où six chanoines et quatre délégués devront juger entre les parties.

Le jour avait été fixé sur la Sainte-Magdelaine (22 juillet). Au lieu de comparaître devant un tribunal dont il ne reconnaissait point la compétence, le cardinal s'était enfui, sous un nouveau déguisement, à Rome. Là, il fait citer ses juges et tous ses adversaires, nommément Georges Supersaxo ; son fils le doyen François Supersaxo ; Henri Kalbermatten, chanoine ; Pierre am Hengant, curé de Gassen ; Paul Kalbermatten, curé de Mund ; Hans Gertschen ; Hans Dafora ; P. am Rusibord, major, de Conches ; Hans Theiler ; Christophe Zanot ou Theiler ; P. Ambuel, du louable dixain de Brigue ; Simon In Albon ; Pierre Senger, ex-châtelain de Viège ; Thomas et Hans Diezig ; Christian Blasst, de Rarogne ; Gilig Zengafinnen ; Etienne Heinen ; Hans Oggier alias Troger ; Perren Jenalten, de Louèche ; H. Marti, de Savièse. En tout vingt-trois accusés, parmi lesquels des septuagénaires et des octogénaires, prévenus tous du crime de lèse-majesté. Ils devaient chacun se rendre personnellement à Rome, sous peine de cinquante ducats d'amende pour les séculiers, et de quatre mille ducats, avec privation de leurs bénéfices, pour les ecclésiastiques.

Les inculpés n'ayant point obtempéré à cette première sommation, Schinner la renouvela, en y ajoutant cette fois-ci l'excommunication majeure. Aucun de leurs parents ni de leurs serviteurs ne pouvait désormais communiquer avec eux, ni les assister en quoi que ce soit. Il en résulta dans tout le pays un état de troubles et de misère, sur lequel l'historien valaisan R. P. Sigismond Furrer donne des détails navrants. Parmi les malheureux sur lesquels pesait l'ana-

thème, plusieurs se réfugièrent dans des cavernes ou errèrent sur les montagnes, en proie à la faim et à d'autres privations, d'où ils contractèrent des infirmités incurables. Quelques-uns périrent par la main du bourreau, d'autres s'enfuirent. Ils prirent enfin le parti de se rendre à Rome. Mais à peine arrivés, ils furent appréhendés et jetés dans les fers par ordre du cardinal. Cependant, grâce à l'entremise de quelques seigneurs et moyennant une caution de cent mille ducats, on les relâcha. Quant à Supersaxo, il languit pendant une année dans un sombre cachot du Château St-Ange : aucun des siens ne put l'approcher, ni demeurer dans Rome pour prendre sa défense. A la fin, cependant, Léon X, s'étant aperçu que l'enquête était menée contre lui avec trop de passion et que la plupart des griefs étaient peu fondés, le fit mettre en liberté et lui octroya, ainsi qu'à ses compagnons d'infortune, une absolution générale.

En Valais, les choses allaient de mal en pis. Le cardinal ne tenant aucun compte des concordats passés avec ses prédécesseurs, s'était approprié les dîmes du Bas-Valais et tout le produit des mines de Bagnes. Il avait tiré, disait-on, des sommes importantes de Fully, de Saxon et de Riddes. Il s'était emparé pour son compte de Chamoson et de Massigner, et il avait installé un de ses frères comme châtelain à la Bâtiaz, sur Martigny. Ce dernier, avec deux autres frères du cardinal, s'étaient fait détester par leurs exactions. Ils se comportaient, nous dit l'historien précité, en vrais parvenus et de la façon la plus inhumaine : « *Wie hohe Emporkömm-  
» lingen, ja wie Unmneschen.* » Quand on adressait des réclamations au prince-évêque, il y répondait par des anathèmes et des interdits. Il s'en montra même tellement prodigue que, durant l'espace d'une année, quatre mille personnes moururent sans sacrements et sans sépulture ecclésiastique. Supersaxo sut habilement exploiter le mécon-

tentement que de tels procédés avaient fait naître dans toutes les classes de la société<sup>1</sup>.

Le duel entre les deux hommes d'Etat valaisans dura sur ce ton encore plusieurs années, sans trêve ni relâche, mais avec des alternatives de succès ou de revers, tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre. Chacun des adversaires employait l'arme qu'il avait sous la main. Aux coups de massue de Supersaxo, Schinner ripostait par les excommunications : mais le glaive spirituel frappait souvent à faux ou s'émous-sait sur la rude écorce et devant l'obstination proverbiale des montagnards.

Ouvrons ici une parenthèse et rappelons en peu de mots en quoi consistait cette fameuse *Matze* ou *massa*, qui a joué un si grand rôle dans les guerres civiles du Valais au moyen âge. On désignait ainsi une sorte d'ostracisme prononcé par le peuple contre certains personnages qui lui étaient devenus odieux ou suspects. Un jeune bouleau ou un arbre quelconque arraché de son tronc servait d'instrument. Taillé grossièrement en forme de tête humaine, il était censé représenter la misère publique, résultat de la tyrannie, et les broussailles qui l'entouraient étaient l'emblème des tyrans ou des oppresseurs. La *Matze* était plantée sur une route des plus fréquentées : chacun de ceux qui voulaient contribuer à la délivrance du pays enfonçait un clou dans le tronc, et les chefs du complot ne manquaient pas de se trouver présents pour exciter l'enthousiasme des passants. Souvent on interrogeait la *Matze* sur les motifs de sa plainte et sur les auteurs de la désolation du pays. Quand elle se taisait ou restait immobile, son silence était attribué à la terreur. D'autres fois, un avocat se chargeait de répondre pour elle, et dès que l'on avait prononcé un nom suspect, elle s'inclinait profondément. Alors tous les assistants levaient la main au

<sup>1</sup> P. FURRER, *Geschichte von Vallis*, T. I., p. 239.

ciel et juraient d'employer le fer et le feu pour exécuter la sentence de la sainte Vehme. La Massue était promenée ainsi de village en village, jusqu'à ce que l'on eût recruté un nombre d'adeptes suffisant. Telle fut l'arme principale dont Supersaxo se servit dans ses démêlés avec les évêques.

Mais ce qui contribua le plus à faire pâlir l'étoile du cardinal, ce fut un revirement de la politique européenne qui se produisit quelques années plus tard. Aussi longtemps que les Suisses furent victorieux en Italie, tout allait bien pour Schinner. Après la grande victoire de Novare, remportée le 6 juin 1513, Schinner s'était vu à l'apogée de sa puissance. Il fut l'âme d'une coalition européenne, qui ne se proposait rien moins que le démembrement de la France. Comment celle-ci n'eût-elle point succombé, étant attaquée de trois côtés à la fois ? Les Anglais venaient de débarquer à Calais, les Aragonais envahissaient la Navarre et seize mille Suisses alliés à quatorze mille Impériaux pénétraient dans la Bourgogne et étaient sur le point d'emporter d'assaut Dijon. Mais La Trémoille, ayant promis aux Suisses de leur livrer le Milanais et de leur faire payer quatre cent mille écus, sut, par de belles paroles, déterminer nos ancêtres à lever le siège. Il conclut ainsi avec eux, le 13 septembre 1513, une paix provisoire, qui ne fut point ratifiée par Louis XII et qui n'était qu'une mystification. Quatre otages avaient été remis, mais un seul d'entre eux possédait quelque fortune et la Suisse ne reçut que quarante mille francs. De là, grande irritation entre les mangeurs d'écus (*Kronen-Fresser*), qui se traduisit en bien des cantons par des soulèvements populaires et par la destitution ou des supplices infligés à des magistrats bernois ou lucernois, soupçonnés, à tort ou à raison, d'avoir vendu la patrie. Mais ici, comme cela se voit trop souvent, ce furent des agents secondaires ou de simples

comparses qui payèrent de leur tête pour les grands coupables <sup>1</sup>.

En 1514, l'occasion sembla s'offrir aux Suisses de prendre une éclatante revanche. Les projets de la sainte Ligue concernant le démembrement de la France étaient remis sur le tapis. Henri VIII avait envoyé dans ce but une ambassade anglaise à la Diète de Zurich (20 juin) et de nouveau à celle de Berne (31 juillet). Il assurait aux cantons une pension annuelle et quarante mille écus par mois aussi longtemps que durerait la campagne. Mais les Confédérés étaient divisés et ne savaient trop à quel parti se résoudre. Fatigué de leurs lenteurs, Henri VIII se réconcilia soudain avec la France et accorda en secondes noces à Louis XII la main de sa propre sœur Marie. Pour déjouer ce projet, Schinner se rendit en toute hâte à Londres (vers le mois d'octobre 1514) et prononça devant le Parlement une harangue, ou plutôt une violente philippique, où il démontre « qu'il faut » non seulement rogner mais arracher les ongles du coq » français et n'accorder à cette puissance ni trêve ni repos » avant qu'elle ne soit complètement écrasée. » Le texte plus ou moins authentique de cette philippique a été publié d'après les notes de sir Robert Cotton, à Amsterdam, en 1709, sous ce titre : *Oratio philippica ad excitandum contra Gallian britannos, anno 1514, authore Mathæo, cardinali sedunensi*. Mais l'éloquence du cardinal échoua cette fois-ci devant le parti-pris de Henri VIII, et il n'obtint pas non plus l'archevêché vacant de York qu'il convoitait et qui fut adjugé au premier ministre d'Angleterre, cardinal Wolsey. Comme fiche de consolation, Schinner dut se contenter de la pension que le roi Henri VIII lui payait chaque année <sup>2</sup>.

Louis XII étant mort le 1<sup>er</sup> janvier 1515, eut pour successeur son cousin et beau-fils, le chevaleresque François I<sup>er</sup>.

<sup>1</sup> DAGUET. *Histoire de la Confédération*, Tome I, p. 441.

<sup>2</sup> DAGUET, *loco citato*, p. 413.

A peine monté sur le trône, le jeune monarque s'apprêta à faire valoir ses prétentions sur la Lombardie et chercha à se rendre les Suisses favorables. Gênes s'était déjà donnée à la France et Venise s'était alliée au roi. A cette nouvelle, Schinner arme aussitôt trente mille Confédérés pour s'opposer à l'invasion française. Zwingli, alors grand ami du cardinal, accompagnait l'armée comme aumônier des troupes glaronnaises : tous deux exhortaient les Suisses à se montrer intrépides et à demeurer fidèles. Mais François I<sup>er</sup> avait franchi les Alpes avec soixante mille hommes et huitante-sept bouches à feu. S'emparant sans coup férir du Piémont, il poursuivait les Suisses bien moins par ses armes que par ses offres de paix. A Galerata (8 septembre), une partie de nos généraux traitèrent avec lui et lui abandonnèrent le Milanais, moyennant un million de couronnes pour frais de guerre, plus une pension annuelle de quarante mille ducats. Le duc Maximilien de Sforza recevait, en outre, à titre d'indemnité, le duché de Nemours et une pension de douze mille livres. Cette paix conclue, seize mille Confédérés rentrèrent aussitôt dans leurs foyers, tandis que les autres, toujours électrisés par Schinner, se repliaient sur Milan, d'où ils engagèrent la fameuse bataille de Marignan. Ce combat de géants, comme l'appelait Trivulce, dura deux jours. Le capitaine Ponteli, de Fribourg, ouvrit les feux, le 13 septembre au soir, avec quatre canons, qui, ajoutés à quatre autres pièces, formaient toute l'artillerie des Suisses. Nos soldats s'avancent en trois corps, présentant une forêt de piques de dix-huit pieds. Schinner, revêtu de la pourpre, casque en tête et la lance au poing, commande ; il se mesure avec François I<sup>er</sup> qui, couvert d'un manteau bleu fleur-de-lysé, fait, lui aussi, des prodiges de vaillance. On lutte de part et d'autre avec un acharnement inouï. La bataille, interrompue par la nuit, recommence le lendemain avec

plus de fureur. Longtemps la victoire demeure indécise ; mais enfin les Suisses sont écrasés par le nombre et surtout par l'arrivée subite des Vénitiens, qui, au cri de : *Marco ! Marco !* viennent au secours des Français et prennent les Confédérés entre deux feux. La perte des nôtres en ces deux journées est évaluée par nos historiens à six mille, et à quinze mille au dire des étrangers. Marignan fut un autre St-Jacques, moins glorieux cependant, puisque cette guerre n'était pas purement défensive et n'avait pas pour mobile principal le patriotisme.

A la nouvelle de ce désastre, une grande douleur, suivie d'un sentiment d'indignation, se répandit dans toute la Suisse. La Diète assemblée à Lucerne décréta une levée en masse de trente mille hommes pour venger le sang de nos compatriotes qui fumait encore à Marignan. On chercha aussi à renouveler l'alliance contre la France avec l'empereur, les rois d'Espagne et d'Angleterre. Schinner retourna dans ce but à Londres et à Bruxelles. Il dîna avec le premier ministre Wolsey et eut d'Henri VIII une longue audience au palais de Greenwich le 18 octobre 1516, et repartit d'Angleterre avec un traité dûment signé et tous les fonds nécessaires à l'expédition. Mais il était trop tard, car déjà dans plusieurs cantons le parti français avait relevé la tête. Profitant de l'irrésolution et des lenteurs des Confédérés, François I<sup>er</sup> avait fait négocier avec la Suisse un *traité de paix perpétuelle*, qui, signé d'abord à Fribourg le 29 novembre 1516, fut apporté à Paris par P. Falk et l'amman Schwarzmourer. Ces deux anciens antagonistes de la France, devenus désormais ses plus chauds partisans, reçurent à la cour de François I<sup>er</sup> un accueil splendide. Ils y séjournèrent depuis Noël jusqu'à Pâques ; on les combla d'honneurs et de présents, évalués, par le chroniqueur Anshelm, à dix mille francs <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> DAGUET, *loco citato*, p. 449.

Les vaincus ont toujours tort : Schinner en fit la dure expérience, comme l'avait déjà faite son prédécesseur l'évêque Jost Syllinen. Tandis que la roue de la fortune baissait pour lui, elle remontait d'autant plus pour son implacable ennemi, Georges Supersaxo. Celui-ci, à peine sorti des prisons de Rome, était rentré en Valais, où il n'eut rien de plus pressé que de soulever la Masse. Le cardinal, proscrit par six dixains supérieurs, prend de nouveau la fuite et va se réfugier à Zurich, auprès de son ami le curé Ulrich Zwingli. Mais avant de quitter le Valais, il a laissé derrière lui, en guise de flèche de Parthe, ses plus formidables anathèmes. Les insurgés n'en ont cure, et pour toute réponse ils vont mettre le siège devant la Bâtiaz, château épiscopal, au-dessus de Martigny, d'où Pierre Schinner, frère de l'évêque, nouveau Gessler, faisait peser sa tyrannie. Cette place, admirablement fortifiée par la nature, tint bon pendant cinq mois ; enfin, elle fut prise d'assaut, démantelée et réduite en cendres le 5 janvier 1518.

(*A suivre*).

Ch. DE RÆMY, abbé.

---

## PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Au cours des fouilles que poursuit l'association **Pro Aventico** au théâtre d'Avenches, les ouvriers ont mis au jour, le dix mars, un curieux chapiteau en pierre tendre. Il gisait à une certaine profondeur, sous l'emplacement de la scène, à peu près à l'endroit où passe la ligne idéale de l'axe de l'édifice. On ne peut dire exactement dans quelle partie de l'édifice il se trouvait à l'origine ; il ornait probablement la scène dont le mur de fond, constituant le décor permanent, devait posséder deux ordres superposés de colonnes. Sa hauteur de 60 centimètres permet de l'attribuer à une colonne d'environ 5 mètres. Si l'on admet la présence d'une rangée supérieure de colonnes, à l'une desquelles le chapiteau en question aurait appartenu, on voit que le mur de scène pouvait s'élever au moins à 12 mètres au-dessus du niveau de celle-ci.

Le chapiteau est orné de feuilles d'acanthé dans sa partie inférieure. La partie évasée porte un buste imberbe sur chaque face et